



☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☒ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☐ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☐ 1
☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: M. Van Bleyenbergh
N° de TVA:
ou n° de la carte d'identité: 91 079 019 0989 83
Distributeur: Shelga EBL
Compteur: n°: 47714627 Index:
Type de comptage: ☐ jour ☒ bihoraire ☐ nuit

RAPPORT n°: P.65440868/VIL
Membre n°:
Installation: Nom: Apt Reyschaussee
Adresse: Av. de la Couronne, 66
1050 Bruxelles
Date de visite: 4/05/2006
Propriétaire ou Mandataire: Tél.: 0477 862360
Nom, Prénom: idem
Adresse: idem
Demandeur: idem

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☐ Nouvelle ☒ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT
Installation conçue pour la tension de 3x 230 V, AC, Protection branchement: max 10A Type:
Description du branchement: unipolaire / sans-ef Type câble: Section: mm²
Alimentation tableau principal: 3 x mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: voir plans
Type de prise de terre: figure Résistance de dispersion: 1,7 Ohms Isolement général: 760 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>voir plans en annexe</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

rien

Le différentiel général était ☒ a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 4/5/2006 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

rien

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

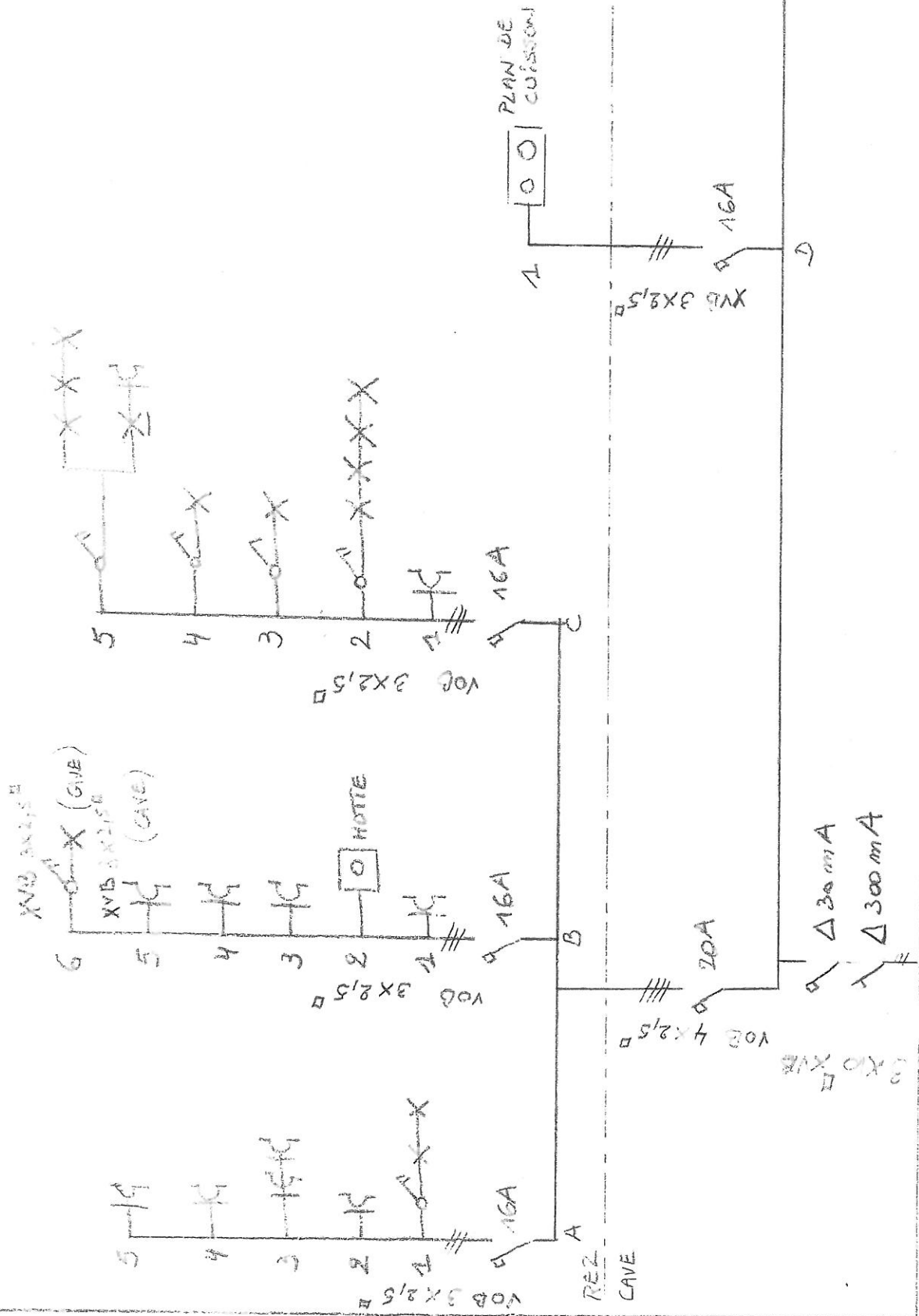
Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.



Agent 6544
CENTRUM DIV. CENTRE
GSM: 0475/36 62 45
Tél + Fax: 081/60 01 45

Annexes: plans
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature



ELECTRICITE - SCHEMA UNIFIÉ VAN BLEYENDERGHE B. ORGANISME DE CONTRÔLE;
 AV. DE LA COURONNE, 66 1050 BXL REZ. DE - CHAUSSEE DATE:



VAN DEN BOSCH S.
 Agent 6544
 CENTRUM D.V. CENTRE
 GSM: 0475/36 62 45
 Tél + Fax 081/60.01.15